

sera toujours facile, lorsque les moyens le permettront, de substituer aux ornements et statues en plâtre, les mêmes sujets en une matière plus durable et dans lesquels la sculpture pourra établir plus de variété. D'un autre côté, il n'importait pas absolument de créer une œuvre de nature à décourager nos forces, mais bien plutôt d'offrir un modèle sur lequel on pût enrichir.

Nous ne terminerons pas cet article sans rappeler que les vitraux coloris qui produisent un si bel effet à St. Patrice, sont dus au talent des sœurs de l'Hôpital général. Au point de vue de l'art et de l'économie, on doit une vive reconnaissance à Mgr Philbert pour la bonne pensée qu'il a eue de fonder un atelier de vitraux dans cet établissement ; ici au moins le commerce n'envahira plus le domaine de la pensée, et chaque pièce sera traitée avec le même amour, le même scrupule.

A. LEVEQUE.

#### NIX— GUÉRISON DE ROSALIE DOUCET,

A Chambly, Diocèse de Montréal.—(1855.

Rosalie Doucet, née à St. Mathias, diocèse de Montréal, a été guérie, ainsi qu'il va être dit, par l'invocation de Notre-Dame de Pitié, en 1855, étant alors âgée de treize ans.

Cette enfant eut l'avantage d'être protégée dès son bas âge, par M. Brien, curé de la Pointe-Olivier, qui lui procura les secours les plus propres pour la guérir d'une infirmité extrêmement grave, qui lui était survenue à l'âge de 7 ans. Elle en éprouvait souvent les tristes effets, ayant quelquefois jusqu'à vingt crises par jour. Lorsqu'elle eut atteint sa neuvième année, les accès diminuèrent graduellement ; en sorte que dix-huit mois après, étant alors âgée de dix ans et demi, elle fut mise en pension chez les Sœurs de la Présentation, à Ste. Marie. Mais là ses crises se renouvelèrent ; et les Sœurs ne pouvant la garder dans leur pensionnat, elle fut contrainte de le quitter après un mois de séjour. Enfin, la maladie augmentant toujours davantage, M. Brien envoya l'enfant chez le Docteur Consigny, pour qu'elle y suivit un traitement.

Ce traitement diminua de beaucoup les crises ; et dans les cinq derniers mois que Rosalie passa chez M. Brien, elle n'eut que cinq ou six attaques. C'est pourquoi, le 22 octobre 1855, on la plaça au pensionnat de la Congrégation de Chambly, sans déclarer aux Sœurs de cet établissement sa triste maladie. Elles l'ignoraient encore le jour de la Toussaint, lorsque une autre pensionnaire qui couchait dans la même chambre que Rosalie, vint leur annoncer, toute émue, que celle-ci se mourait. Elles la trouvèrent sans connaissance, en proie à des convulsions violentes et la figure toute décomposée. Le médecin qui survint aussitôt lui donna quelques remèdes, et déclara aux Sœurs que si les crises devenaient fréquentes, elles ne pourraient garder l'enfant dans leur pensionnat, à cause de leurs autres élèves, à qui ce spectacle pourrait devenir contagieux. Comme l'enfant montrait beaucoup d'application et une

bonne volonté, les Sœurs furent affligées d'une telle déclaration ; et avec d'autant plus de raison, que ce jour là même, dans le cours de l'après midi, Rosalie eut une seconde crise.

Au retour des Vêpres, la Sœur St. Paul, directrice de l'Établissement, apprenant cette triste nouvelle, ordonna à l'enfant de commencer immédiatement une Neuvaine à Notre-Dame de Pitié, en ajoutant qu'il fallait absolument que la très Ste. Vierge la guérit ; et qu'elle devait avoir une grande confiance en sa puissance et en sa bonté maternelle. La Neuvaine fut en effet commencée le jour même, premier novembre 1855, et depuis ce jour, la maladie a disparu si complètement, que Rosalie n'en a jamais plus ressenti aucune atteinte, et a joui constamment d'une parfaite santé.

Telle est la déclaration que les Sœurs de la Congrégation du Pensionnat de Chambly, ont cru devoir faire et signer de leurs mains, en témoignage de la vérité. Chambly, le 15 juillet 1858.

SR. ST. PAUL,

SR. STE. MARIE DU SACRÉ CŒUR,

SR. STE. GERTRUDE.

*Déclaration de la Sœur Ste. Euphrasie, directrice du Pensionnat de Chambly.*

“Ayant succédé à ma Sœur Saint Paul, dans la direction du Pensionnat de Chambly, je puis assurer que Mlle. Rosalie Doucet, notre élève, qui a quitté le Pensionnat aux vacances de cette présente année 1860, n'a jamais ressenti, à ma connaissance, la moindre atteinte du mal dont on dit qu'elle a été guérie par Notre-Dame de Pitié.”

SR. STE. EUPHRASIE, de la C. N.-D.

*Déclaration de M. Brien, touchant la même guérison.*

“Je puis attester que j'avais fait employer pour Mlle. Rosalie Doucet tous les secours de l'art ; et que malgré ces secours, elle retombait toujours. Mais qu'aussitôt qu'une Neuvaine fut faite pour elle à Notre-Dame de Pitié, sa maladie cessa entièrement, et elle n'a eu depuis aucune attaque. C'est aussi ce que peut attester la Révérende Sœur St. Paul, ainsi que toute la Communauté du Couvent de Chambly. J'atteste tout ceci à la gloire de la Très Ste. Vierge.”

L. BARTHÉL. BRIEN, Ptre.

*Déclaration de Mlle. Rosalie Doucet.*

“Pendant plusieurs années, je fus traitée par des médecins très-habiles, qui n'épargnèrent rien pour ma guérison. Cependant, voyant que tout était inutile, je fis une Neuvaine à Notre-Dame de Pitié, avec les Sœurs. Le dernier jour j'entendis la Sainte Messe, je communiai ; et dès le commencement de ma Neuvaine je me suis trouvée en parfaite santé. J'atteste donc que je dois véritablement ma guérison à la Sainte Vierge, ma bonne mère ; aussi, mon amour pour elle semble avoir